

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29398**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation aux métiers de l'accompagnement (IFOD) directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités fondamentales du coach professionnel sont :

- Définir et conduire une intervention de coaching (présenter son approche au client, vérifier la faisabilité d'une intervention, contractualiser, conduire un diagnostic de la demande et de la situation, poser et développer un plan de coaching, conduire un bilan, connaître une ou plusieurs théories de développement des individus et/ou des équipes)
- Créer la relation de coaching (créer une relation de confiance, écouter de façon active, connaître plusieurs techniques d'intervention)
- Incarner sa posture de coach (donner un cadre éthique à la relation de coaching, favoriser l'autonomie du client, développer la conscience de soi, savoir poser les limites dans l'intervention entre coaching et psychothérapie, être engagé dans un processus de développement et d'amélioration continue de sa pratique)

Capacités attestées :

- Présenter le coaching individuel ou d'équipe dans ses spécificités,
- Savoir expliciter différentes modalités d'intervention et savoir poser un cadre de référence
- Comprendre et restituer la demande des clients
- Recommander le client à un confrère ou une consœur en cas de faible congruence entre coach / client et situation
- Rédiger un contrat de coaching
- Connaître les différents types de contrats existants
- Définir des modalités adaptées à la demande et au contexte
- Définir les objectifs de l'accompagnement et les critères d'évaluation de ces objectifs
- Conduire un entretien centré sur la personne
- Savoir écouter activement, reformuler et diagnostiquer
- Développer un plan de coaching
- Accompagner le client dans la définition d'un plan d'actions
- Engager le client dans la mise en œuvre de son plan d'actions
- Conduire les entretiens de bilan de coaching
- Connaître et maîtriser une ou plusieurs théories de développement des individus et/ou des équipes
- Capacité à créer une relation de confiance
- Capacité à écouter le client
- Écouter de façon active
- Agir en synchronisation avec le client
- Utiliser la reformulation et proposer des reformulations de qualité
- Donner leur place aux émotions
- Connaître différentes techniques d'intervention
- Utiliser les techniques appropriées pour aider le client à avancer dans une situation donnée
- Observer, analyser et utiliser la relation entre le coach et le client pour faire avancer le client
- Comprendre et repérer les notions de transfert / contre transfert et processus parallèles
- Observer et réguler les effets de dynamique de groupe
- Maîtriser les codes de déontologie de la profession
- Respecter les codes dans sa pratique
- Adopter la posture adéquate à la situation
- Gérer les différentes postures de coaching (haute, basse)
- Savoir écouter et prendre en compte un feedback (de pairs, superviseurs, clients)
- Être engagé dans un processus de supervision
- Connaître les limites de l'intervention de coaching
- Être engagé dans sa profession
- Poursuivre son apprentissage
- Se remettre en question

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de coach professionnel, individuel ou d'équipe peut s'exercer en tant que coach externe ou coach interne dans tous les secteurs d'activité. Il peut s'exercer : en entreprise (grandes entreprises ou PME, auprès de dirigeants, d'encadrants, de managers fonctionnels, voire de collaborateurs) ; dans tout type de structure institutionnelle privée ou publique (associations, écoles, hôpitaux...) ; en libéral ; en cabinet de coaching / conseil / outplacement.

L'emploi de coach interne se développe également au sein des grandes entreprises, ainsi que dans la fonction publique.

Coach professionnel (individuel ou d'équipe), coach interne, manager coach, responsable ressources humaines, consultant coach, mentor, coach indépendant, coach interne, coach d'organisation, coach de dirigeant, gestionnaire de carrière, gestionnaire de mobilité, outplacement

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1503 : Management des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Réglementation d'activités :

Le coach professionnel s'engage à respecter l'éthique et la déontologie du métier. L'IFOD, au cours de sa formation, présente les codes de déontologie des 3 organismes professionnels principaux (ICF, SFC et EMCC) et invite les coachs qu'elle forme à concevoir leur propre code de déontologie. Le coach s'engage en outre à être supervisé sur sa pratique et à continuer à se former tout au long de sa vie professionnelle.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le processus de formation comprend :

- le suivi de 2 cycles de formation complets parmi les 15 modules répartis en 3 cycles (soit entre 26 et 28 jours de formation en présentiel) : cycle "coaching de résolution", cycles "coaching stratégique", cycle "coaching d'équipe"
- la participation active aux travaux inter-session (cas pratiques et entraînements, fiches de lecture, études comparatives entre modèles)
- l'engagement dans un processus de supervision
- la réalisation de 3 coaching supervisés
- l'écriture et la soutenance d'un mémoire devant un jury qui doit montrer l'appropriation par le candidat des concepts et des méthodes appris et expérimentés dans le cursus

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury d'évaluation est composé de 4 personnes : <ul style="list-style-type: none">• 1 professionnel du secteur (non intervenant dans l'organisme de formation), à savoir un coach certifié et confirmé• 1 intervenant pédagogique de l'IFOD• le responsable de l'IFOD• le responsable du Titre
En contrat de professionnalisation	X	Le jury d'évaluation est composé de 4 personnes : <ul style="list-style-type: none">• 1 professionnel du secteur (non intervenant dans l'organisme de formation), à savoir un coach certifié et confirmé• 1 intervenant pédagogique de l'IFOD• le responsable de l'IFOD• le responsable du Titre
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Le jury d'évaluation est composé de 4 personnes : <ul style="list-style-type: none"> •1 professionnel du secteur (non intervenant dans l'organisme de formation), à savoir un coach certifié et confirmé •1 intervenant pédagogique de l'IFOD •le responsable de l'IFOD •le responsable du Titre
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 01 juin 2012, jusqu'au 21 décembre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entre 10 et 15 certifiés par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

IFOD

10 rue Cambacérés

75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IFOD Paris - 10 rue Cambacérés, 75008

IFOD Provence - 10, place de la Joliette - Atrium 10.6, 13002 Marseille

Historique de la certification :